

COMMUNIQUÉ
15 Juin 2020

**PRIME COVID :
UN DECRET AU GOUT D'INACHEVE**

Le décret relatif aux primes dans le secteur de l'aide aux personnes âgées a été publié ce samedi après des semaines d'attente.

Si le montant et les conditions d'attribution correspondent bien aux prévisions, l'AD-PA regrette que le secteur privé doive encore attendre et que les services à domicile n'aient toujours aucune garantie.

L'AD-PA restera donc extrêmement vigilante à ce que cette prime soit rapidement octroyée de la même manière à tous les professionnels des établissements privés et services à domicile.

L'AD-PA attend par ailleurs, que les structures situées en zone verte et fortement impactées par le coronavirus bénéficient aussi de la prime maximale.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées